

Service Affaires Scolaires



09 MARS 2022

**COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES
DES ECOLES MATERNELLES - PRIMAIRES ET ELEMENTAIRES
DE SAINTE-MARIE**

Le Maire de la Commune de Sainte-Marie informe les parents d'élèves des écoles maternelles, primaires et élémentaires de Sainte-Marie que l'inscription des élèves à l'école et à la restauration scolaire débutent du 15/03/2022 au 15/04/2022 de 8 h 30 à 11 h 30 pour la rentrée scolaire de 2022 au Service des Affaires Scolaires à la Mairie de Sainte-Marie.

Inscription à l'école :

- les enfants nés en 2019 ou 2020 (enfant né (e) entre janvier et mars 2020 pour la préinscription)
- tous les élèves de grande section pour le passage en CP

A fournir impérativement les photocopies suivantes :

- livret de famille
- l'extrait d'acte de naissance de l'enfant né en 2019 ou 2020
- Justificatifs de domicile de moins de 3 mois (eau, électricité ou téléphone)
- Certificat de scolarité ou de radiation de l'ancienne école

1^{ère} Inscription ou réinscription à la restauration scolaire :

A fournir impérativement les photocopies suivantes :

- attestation de paiement de la CAF
- avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 ou le bulletin salaire de décembre 2021
- attestation de paiement de l'Assédic

N.B. : les fiches d'inscription à l'école et à la restauration scolaire pour l'année scolaire 2022/2023 sont disponibles au Service des Affaires Scolaires à la Mairie du Centre Ville, dans les Mairies Annexes de Grande-Montée, de la Rivière des Pluies, de Terrain Elisa et à la Maison de Service à Beauséjour.

P. le Maire et par délégation,
la Directrice Générale Adjointe des Services



SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES – MAIRIE DE SAINTE-MARIE

3, rue de la République – 97438 Sainte-Marie – Tél : 02.62.53.24.67/02.62.53.24.68